

## Assurance

2

### Bien informé

Ce que vous pouvez faire après un sinistre et ce que l'AIB assure. En outre: saviez-vous que l'AIB assure aussi les chantiers?

## Engagement climatique

4

### Plus d'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique dans l'habitat et la construction: l'article sur le Forum climatique et le reportage architectural vous en disent plus. Et que fait l'AIB pour le climat?

## Protection d'objets

5

### Assainir judicieusement

Isolation thermique et mesures de protection: planifier un assainissement énergétique, c'est aussi penser à la protection contre les dommages naturels.

## Sapeurs-pompiers

7

### La promotion de la relève

Le b. a.-ba du métier de sapeurs-pompiers: une journée avec Manuel Hügli, 14 ans, au cours pour jeunes sapeurs-pompiers à Büren sur l'Aar.

P.P.  
3063 Ittigen

## Éditorial



### Chère lectrice, cher lecteur,

Il a valu la peine de se battre: en juin dernier, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi sur l'assurance immobilière. Dorénavant, l'AIB pourra donc proposer des assurances complémentaires et exercer des activités accessoires appropriées. Dès l'année prochaine, nous allons lancer une assurance dégâts d'eau – bâtiments. Une protection avantageuse, mais de qualité pour nos clients. Nous restons aussi vigilants en matière d'engagement climatique: l'efficacité énergétique nous semble particulièrement importante dans les immeubles, tant lors du renouvellement de nos propres immeubles qu'en matière de sensibilisation dans le contexte d'assainissements. La présente édition est donc centrée sur l'efficacité énergétique dans l'habitat, les assainissements et la construction.

Cordialement vôtre

Ueli Winzenried,  
président de la Direction

# Protection tous azimuts

La nouvelle loi sur l'assurance immobilière entrera en vigueur en 2011. Elle tient compte de l'évolution de l'environnement de risque de l'AIB en intégrant la forte croissance des dommages naturels. La nouvelle loi va tout à fait dans le sens des propriétaires immobiliers: elle assure une protection de longue durée, économique et de qualité!



Bien parée pour l'avenir: la nouvelle loi sur l'assurance immobilière permet à l'AIB de proposer une protection tous azimuts de la propriété.

L'essentiel en premier: dès l'année prochaine, l'AIB pourra proposer à ses clients ce produit et nos assurances complémentaires éprouvées – AIB Plus et AIB Top –, nous

« Nous pouvons compléter parfaitement les prestations de services concernant la maison. »

une assurance dégâts d'eau – bâtiments intéressante. « Avec pouvons compléter parfaitement les prestations de ser-

vices concernant la maison. Et nous pouvons enfin combler la lacune de couverture dans l'assurance dommages immobiliers dus à l'eau », se réjouit Ueli Winzenried, président de la Direction de l'AIB.

### Portemonnaie ménagé

« En fin de compte, ce sont les portemonnaies de tous les

payeurs de primes qui sont ménagés. La disparition de la lacune de couverture élimine aussi tous les versements à bien plaisir que l'AIB a dû effectuer pour éviter que ses clients ne doivent assumer eux-mêmes des dommages non couverts. »

Suite en page 3.

## Bon à savoir : le comportement en cas de sinistre

Apprenez ce que l'AIB assure, comment protéger vos composants électroniques et ce que vous pouvez faire immédiatement après un sinistre.

### Conseils de l'AIB



#### Conseil n° 1

##### Que puis-je faire immédiatement après un sinistre ?

Règle générale : les mesures de protection qui empêchent de nouveaux dommages peuvent et doivent être prises après un sinistre, mais sans pour autant réparer les dommages en tant que tels. L'étendue des dommages doit être reproductible. Des mesures de protection sont, par exemple : le déblaiement des décombres et le nettoyage après une inondation, la couverture improvisée de toits ou de façades endommagées et l'organisation de travaux d'assèchement. Vous pouvez bien entendu retirer des matières endommagées telles que des moquettes. Mais n'oubliez pas de les conserver ou de les photographier pour votre documentation.

La réparation optimale des dégâts dépend notamment de l'information rapide de l'AIB (voir aussi en page 8), mais aussi de la demande d'offres, immédiatement après le sinistre, pour les réparations nécessaires.

#### Conseil n° 2

##### Que signifie la protection contre une surtension et pourquoi en a-t-on besoin ?

Les ménages et les entreprises utilisent de plus en plus de composants électroniques qui réagissent mal en cas de surtension. Des dommages surviennent lors de coups de foudre, mais aussi lors de coupures ou de variations de courant et de courts-circuits. Pour éviter des perturbations de l'exploitation d'entreprises et des dommages aux appareils tels que le chauffage ou le chauffe-eau dans les immeubles d'habitation, il est vivement recommandé d'assurer la protection au moyen de parasurtensions.

La pose de telles installations est notamment recommandée dans les nouveaux immeubles. Il existe des solutions complètes simples qui offrent une protection globale et durable à peu de frais. La protection contre une surtension peut aussi être optimisée dans des immeubles existants, par exemple lors du changement d'installations électriques. Votre électricien spécialisé se fera un plaisir de vous conseiller.

#### Conseil n° 3

##### Qu'est-ce que l'AIB assure et n'assure pas ?

L'AIB assure en principe tous les équipements stationnaires parachevant un immeuble. Il s'agit des portes, des fenêtres, des revêtements de sols, des installations électriques et des installations servant au chauffage, à l'aération et à la climatisation des locaux, ainsi que des installations sanitaires (baignoire et douche, p. ex.). Mais les éclairages tels que les spots ou les lampes encastrées, même posées à demeure, ne sont en règle générale pas considérés comme du mobilier et ne constituent pas un élément de l'immeuble. Ne sont pas non plus couverts par l'assurance de l'immeuble tous les équipements artisanaux, industriels ou agricoles tels que des machines ou des conduites y compris les équipements architectoniques tels que des fondations ou des socles. Comment ceux-ci sont intégrés ou encastrés ne joue en l'occurrence aucun rôle. Si vous n'êtes pas sûr, il vaut toujours la peine de se renseigner auprès de l'expert de l'AIB. Ce qui n'est pas assuré par l'AIB devrait être couvert par l'assurance ménage privée.

Autres conseils d'assurance :  
[www.aib.ch](http://www.aib.ch) (rubrique Assurer)

## Susanne Kappeler : factotum du service intérieur

Quand on a besoin d'elle, Susanne Kappeler répond présente : comme courrier, bonne fée du café ou à la table d'emballage les jours de grands envois. À chaque fois qu'il faut donner un coup de main, on entend : « Appelle donc Susanne ! » Et elle arrive.

Susanne Kappeler avait 19 ans quand elle est entrée à l'AIB. Cette année, elle fête ses cinquante ans. Toujours chez le même employeur. 30 ans à l'AIB, n'était-ce pas lassant ? « Non », assure l'alerte cinquagenaire aux cheveux roux. Elle trouve que son travail a toujours été suffisamment varié.

#### « Un faible pour les contacts humains »

Après avoir travaillé pendant 15 ans à l'encaissement, elle est maintenant au service intérieur. Des ennuis de santé ne lui facilitent pas la vie quotidienne. Elle est d'autant plus contente d'avoir des collègues de travail avec lesquels elle s'entend fort bien. Si une séance est prévue quelque part dans l'immeuble, elle s'assure que le local est propre et bien rangé, elle organise aussi le café et l'eau minérale. « Ça, c'est un aspect de mon travail que j'apprécie plus particulièrement », explique-

t-elle. « J'ai un faible pour les contacts humains. C'est pourquoi, j'aime aussi distribuer le courrier le matin. »

#### L'exposition, idée chérie

L'AIB a de la chance d'avoir une collaboratrice aussi fiable : elle est là quand il faut ramasser des débris de verre, vider des cendriers, soigner les plantes. Elle est là aussi quand il s'agit de mettre sous enveloppe des lettres ou des documents quand le service des sinistres ne sait plus où donner de la tête après un gros orage. « Je suis là quand on fait appel à moi », répète cette femme-à-tout-faire. Une chose, en revanche ne lui convient pas du tout : « faire disparaître les toiles d'araignée ». Pendant ses loisirs, Susanne Kappeler peint avec enthousiasme et suit des cours de massage et de shiatsu. Il reste encore un vœu que Susanne espère réaliser : pouvoir exposer ses peintures dans une exposition.



Susanne Kappeler travaille depuis 30 ans pour l'AIB.

Suite de la page 1.

### La loi étend notre marge de manœuvre

Le mandat reste inchangé: l'AIB doit assurer tous les immeubles du canton contre les incendies et les dommages naturels. La loi définit ce mandat et le cadre des activités commerciales de l'AIB.

### Adaptée aux risques

De par la nouvelle loi, la marge de manœuvre entrepreneuriale nécessaire pour satisfaire au mandat a été adaptée aux risques et aux défis actuels d'une assurance immobilière. L'espace décisionnel de l'AIB a été étendu afin de lui permettre de maîtriser la forte croissance des dommages naturels. Ainsi, l'AIB peut mettre en œuvre sa stratégie commerciale visant à garantir durablement des prestations d'assurances de qualité moyennant des primes avantageuses. La nouvelle loi permet d'offrir des prestations de services à titre accessoire afin de mieux tirer parti des ressources disponibles, d'exploiter les compétences existantes et de générer un revenu marginal. De telles prestations sont, entre autres, les estimations de la

valeur vénale d'immeubles ou le soutien lors de la réalisation de mesures de protection. Dorénavant, l'AIB peut aussi proposer des assurances complémentaires

« Notre objectif est d'offrir tout à la même enseigne. »

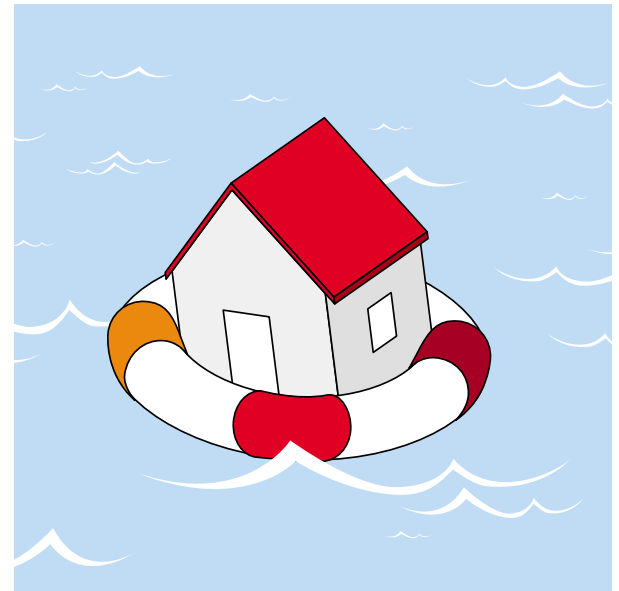
appropriées telles que l'assurance dégâts d'eau – bâtiments. L'AIB chargera des sociétés indépendantes de l'exécution des prestations de services et des assurances complémentaires.

### Une loi offrant des avantages concrets

« Tout à la même enseigne – tel est notre but », explique le responsable des assurances à l'AIB, Andreas Dettwiler. La nouvelle loi autorise l'AIB à proposer l'assurance dégâts d'eau – bâtiments, importante pour les propriétaires immobiliers, en guise d'assurance complémentaire. Cela se fera dès 2011. Les propriétaires pourront alors combiner leurs assurances immobilières avec toutes les autres assurances liées à l'immobilier chez AIB, et bien entendu bénéficier du service habituel! « En développant le produit de l'assurance dégâts d'eau – bâtiments, nous avons tenu

compte des réactions de nos clients après les nombreux sinistres des dernières années ainsi que de la vaste expérience des experts de l'AIB. Ainsi, vous obtenez une pro-

tection tous azimuts de votre immeuble », se réjouit Andreas Dettwiler, et ajoute: « Le rapport qualité-prix de nos assurances complémentaires a toujours été très favorable – maintenant, il gagne encore en attractivité. »



Protection complète en cas de dégâts d'eau: bientôt à l'AIB.

AVIS DE MANIFESTATION

**CLIMATEFORUM**  
Energy | Science | Economy

4<sup>e</sup> Forum climatique national

Mercredi 20 octobre 2010  
Hôtel de congrès Seepark à Thourne



H. J. Scheelhuber  
Directeur Institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique



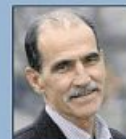
Muhammad Yunus  
Titulaire du prix Nobel  
Fondateur Grameen Banque



P. Bruderer Wyss  
Présidente du Conseil national et entrepreneuse



Siegfried Gerlach  
CEO Siemens Suisse SA



Peter Achten  
Expert en Asie



Reto Brennwald  
Présentateur  
Télévision Suisse

Inscription en ligne  
[www.climateforum.ch](http://www.climateforum.ch)

### Pourquoi une assurance dégâts d'eau – bâtiments ?

En simplifiant un peu, l'AIB couvre des dommages dus à l'intrusion d'eau de surface dans un immeuble suite à un dommage naturel (inondation). L'assurance dégâts d'eau – bâtiments couvre des dégâts d'eau supplémentaires que l'AIB ne pouvait jusqu'ici pas assurer: par exemple, les dégâts combinés avec des eaux de surface, des reflux ou la nappe phréatique, des dégâts dus à des conduites insuffisamment étanches ou éclatées et les dégâts de gel dans des conduites et des appareils. La réparation de tels dégâts pouvant entraîner des débours importants, la conclusion de cette assurance est instamment recommandée. Dès 2011, l'AIB proposera une assurance dégâts d'eau – bâtiments complète.

### Informez-moi !

Sur la page de couverture de cette Info, vous pouvez vous enregistrer pour recevoir des informations sans obligation sur les nouveaux produits. Il vous suffit de remplir la carte-réponse. **Avec un peu de chance, vous pourrez gagner un des trois vélos électriques !**



## L'avenir appartient à l'efficacité énergétique dans l'habitat

L'AIB est l'initiatrice et la responsable du Forum climatique national qui aura lieu le 20 octobre 2010, pour la 4<sup>e</sup> fois. Sous la devise « Innovation@Home », le Forum de cette année présentera les tendances de l'efficacité énergétique en matière d'habitat. Interview de Dieter von Arx, responsable d'exploitation de l'iHomeLab à Lucerne et orateur du Forum.



Innovation: l'enveloppe du bâtiment, élément important de l'efficacité énergétique.

### Dieter von Arx, quelles sont exactement les attributions d'iHomeLab ?

L'iHomeLab est une machine à penser suisse, un laboratoire de recherches pour l'habitat intelligent et l'automatisation immobilière. Nous présentons régulièrement nos résultats de recherche les plus récents et sensibilisons la population à l'habitat intelligent.

### L'habitat intelligent, c'est quoi ?

Ce sont des solutions pour l'habitat privé qui recourent à des appareils et des technologies qui créent plus d'efficacité énergétique, de confort et de sécurité. L'immeuble est mis en réseau et automatisé. Tous les appareils – du chauffage au réfrigérateur et au télé-

viseur – sont interconnectés et à commande centralisée.

### L'efficacité énergétique est un de vos points forts. Dans quelle direction vont les recherches d'iHomeLab ?

Nous abordons l'efficacité énergétique sur deux plans : d'abord, dans l'enveloppe du bâtiment, ensuite à

l'intérieur de l'immeuble. Notre objectif doit être que l'immeuble s'adapte automatiquement aux données climatiques. C'est-à-dire, qu'il se conforme au niveau du soleil, qu'il offre une protection contre la chaleur en été et contre le froid en hiver. Il est important, pour une bonne efficacité énergétique, de visualiser la consommation. Cela sensibilise les utilisateurs et on obtient ainsi jusqu'à vingt pour cent d'économie.

### Est-il possible d'« habiter intelligemment » dès aujourd'hui ?

Le marché propose certaines approches et produits. La normalisation fait cependant encore défaut, raison pour laquelle seuls des fans complets ou des spécialistes reconnus utili-

sent aujourd'hui de tels systèmes dans la vie courante. Sans oublier qu'ils sont encore trop chers et trop compliqués à l'usage.

### Quelles sont les possibilités actuelles du propriétaire immobilier ?

Le réseautage est déterminant pour l'habitat intelligent. On peut déjà s'y attaquer et prévoir la mise en réseau lors de rénovations, par exemple. Même si rien n'est fait immédiatement, la pose de conduites vides et l'espace nécessaire pour de futurs composants facilitent la mise en place de mesures appropriées à l'avenir.

Plus d'infos sur le Forum climatique sous [www.climateforum.ch](http://www.climateforum.ch)

## L'engagement climatique dans les immeubles de l'AIB

L'AIB et ses clients sont particulièrement touchés par les effets du changement climatique. Les dommages naturels explosent. La prévention aide à limiter les effets. Mais l'AIB veut faire plus.

« Nous visons le fonctionnement neutre sur le plan climatique », déclare Patrick Lurf, responsable climatique à l'AIB : « Le potentiel d'économie des gaz à effet de serre est limité dans le cas d'une société prestataire de services. Je vois cependant du potentiel dans les immeubles du portefeuille de placements. C'est ainsi que nous construisons exclusivement en norme Minergie et visons l'efficacité énergétique lors des rénovations – dans la mesure du possible le standard Minergie. Deux

exemples : un immeuble Minergie construit à Thoune a été doté d'une pompe à chaleur et l'immeuble rénové à Ostermundigen est équipé d'un des plus grands chauffages à pellets du canton. »

### Rénover en respectant le climat

En plus de ses propres réductions, l'AIB sensibilise aussi le public aux effets du réchauffement climatique. Un exemple : les cours du centre de formation du WWF « rénover en respectant le climat ». Lors d'ateliers pra-

tiques, les propriétaires reçoivent des conseils pour planifier et financer une rénovation en accord avec le climat.

Vous trouverez des informations sur les cours et sur l'engagement climatique de l'AIB sous [www.wwf.ch/haussanierung](http://www.wwf.ch/haussanierung) et [www.aib.ch/climatique](http://www.aib.ch/climatique)



Minergie et qualité d'habitat dans le lotissement Selve à Thoune.

### L'e-facture, un plaisir pour l'environnement

Faites, vous aussi, un effort pour le climat et abonnez-vous au bordereau de primes sous forme d'e-facture. Vous recevrez alors la facture électronique par e-banking, avec les mêmes fonctions que jusqu'ici – mais sans papier. Pour notre climat. Plus d'infos sur la facture électronique sous [www.aib.ch](http://www.aib.ch)

## En cas d'assainissement énergétique, penser à la protection de bâtiment

Une combinaison judicieuse : celui qui améliore l'efficacité énergétique de son immeuble devrait aussi se préoccuper de la protection contre les dommages naturels. La mise en œuvre de mesures de protection va de pair avec l'isolation thermique.

De nombreux propriétaires immobiliers prévoient une réfection, afin de réduire la consommation d'énergie de leurs quatre murs. De tels assainissements énergétiques visent en premier lieu à améliorer l'isolation de l'immeuble. Les différentes mesures et leur déroulement doivent être planifiés individuellement. La protection de l'immeuble contre les dégâts naturels devrait être intégrée dans cette planification. Finalement, l'assainissement énergétique aussi bien que la protection de l'immeuble commencent au niveau de l'enveloppe. Et si les corps de métier sont de toute façon dans la maison, il vaut mieux tout faire en même temps.

### Conseils gratuits pour la protection d'objet

En tant que propriétaire, je dois me poser les questions suivantes : ma maison a-t-elle déjà subi des dommages dus aux intempéries ? Est-elle particulièrement exposée aux dommages naturels ? La carte des dangers indique quels types de menaces ? Pour répondre à ce genre de questions et trouver ensemble des solutions appropriées, l'AIB propose à ses assurés des conseils gratuits. Les possibilités de protection concrètes dépendent de manière déterminante de l'implantation de l'immeuble et des données locales. Le propriétaire apprend ainsi quelles mesures sont judicieuses à long terme et il peut alors en tenir compte dans sa planification. Selon la devise : s'il faut faire quelque chose, autant le faire bien !

### L'importance de l'enveloppe de l'immeuble

Demander conseil à l'AIB au préalable se justifie avant tout pour les mesures de prévention d'inondations qui peuvent éventuellement bénéficier d'un soutien financier. Dans le cas des mesures de protection contre les dégâts d'eau prises pour l'enveloppe, les portes et les fenêtres jouent un rôle important – comme pour l'assainissement énergétique, d'ailleurs. En relevant les soupiraux et les portes d'entrée, cela permet de minimiser les risques. La protection d'immeuble à l'intérieur des maisons peut aussi être combinée avec l'assainissement énergétique. Celui qui installe un nouveau chauffage pour améliorer son efficacité énergétique peut l'installer sur un socle – afin de le protéger contre les dégâts d'eau. La même remar-

que s'applique aux tableaux électriques et autres équipements sensibles aux dommages tels que les réfrigérateurs et les machines à laver.

### Éviter des dégâts de grêle

La nouvelle isolation de la façade extérieure est souvent accompagnée de nouveaux stores et fenêtres. Le choix approprié des matériaux et de leur emplacement peut réduire considérablement le risque de dégâts de grêle. Puisque nous parlons du choix des matériaux : le site [www.hagelregister.ch](http://www.hagelregister.ch) propose un répertoire indiquant la résistance à la grêle des matériaux de construction. Plus la résistance à la grêle est élevée, plus les dégâts sont mineurs !

Vous trouverez plus d'informations sous [www.aib.ch/fondation-de-prevention](http://www.aib.ch/fondation-de-prevention)



Mesure efficace : pince sur des tuiles contre les vents tempétueux.



Des soupiraux surélevés protègent contre des dégâts d'eau.



Avec un assainissement énergétique : surélever le chauffage et le tableau électrique pour prévenir des dégâts d'eau.

## « Nous n'aurions pas pu souhaiter mieux »

À Grosshöchstetten, l'immeuble des années 1970 abritant deux générations était devenu trop petit pour la famille Sutter. Il était mal isolé et consommait trop d'énergie. Après les travaux, il convainc par son concept spatial généreux et le standard Minergie.



De grandes baies vitrées marquent la façade sud de la maison transformée.

Vue de l'extérieur, la maison de la famille Sutter à Grosshöchstetten attire l'attention par une façade sud apparemment imbriquée avec de grandes fenêtres et un revêtement uniforme en bois de mélèze. Généreuse, claire, spacieuse : telle est l'impression à l'intérieur. Un parquet de chêne donne une atmosphère chaude. L'espace d'habitation s'étend sur deux étages hauts de plafonds et il est marqué par des éclairages sophistiqués fournis par les fenêtres et la répartition des volumes.

### « Trop exigü avec trois enfants »

Jusqu'en 2007, la construction avait encore un aspect fort dif-

férent. Elle avait été érigée en 1975 en tant que maison pour deux générations avec un appartement au rez-de-chaussée et un logis de 4 1/2 pièces au premier. « Avec trois enfants, cet appartement est tout simplement devenu trop exigü », déclare la maîtresse de l'ouvrage Andrea Sutter. La famille avait emménagé en 1993 dans l'appartement du haut, celui du bas étant occupé par les parents. Et « puisqu'il fallait de toute façon faire des rénovations », ils avaient opté pour la transformation.

### Ouverture des espaces

Les transformations concernaient principalement l'ouverture des espaces et

l'amélioration de l'efficacité énergétique. En agrandissant les combles, l'appartement du haut a gagné une chambre. L'étage sous le toit s'est enrichi de quatre pièces et de



Avant la transformation, le toit descendant très bas bloquait une bonne partie de la lumière du jour.

deux salles de bain. Au total, cela a représenté un doublement de la surface habitable à 180 m<sup>2</sup>. La disposition des pièces de l'appartement du bas n'a pas changé et il est resté occupé tout au long des travaux. Au-dessus, la presque totalité a été démolie et le nouvel élément à deux étages, un châssis en bois préfabriqué, a été posé sur le socle massif.

### Standard Minergie grâce à une meilleure isolation

D'autre part, la maison a été adaptée au standard Minergie. « Avec une isolation épaisse de deux centimètres seulement, la construction n'était pas très efficace sur le plan énergétique. Il s'agissait donc, en premier lieu, de mieux isoler et de remplacer

le chauffage électrique », explique l'architecte Dieter Aeberhard Devaux du bureau bernois dadarchitectes. Avec le chauffage (pompe à chaleur air-eau), le système de ventilation contrôlée, la répartition des espaces passionnante et pratique et les éclairages soigneusement conçus, les désirs du maître de l'ouvrage sont parfaitement satisfaits et Andrea Sutter d'ajouter : « Parfois, je m'assieds et je pense : nous n'aurions pas pu imaginer mieux. »

Vous trouverez d'autres reportages sur l'architecture et des informations relatives aux réfections immobilières sous

[www.infomaison.ch](http://www.infomaison.ch)



La pièce maîtresse de l'appartement agrandi : l'espace de séjour à haut plafond.

## Constructions énergétiques bernoises : pour le climat

Le volume 17 de la série « Les plus beaux aspects du canton de Berne » vient de paraître. Ce volume est consacré à la construction durable et énergétiquement efficace. Le canton de Berne contient environ 2300 des 18000 construc-

tions Minergie de Suisse. La publication montre clairement qu'il ne s'agit pas seulement de maisons familiales cubiques en bois, mais aussi d'édifices publics et de bâtiments placés sous la protection du patrimoine. Le vo-

lume 17 accorde une place particulière aux assainissements énergétiques.

### Disponible en librairie

Les clients bénéficiant d'une assurance complémentaire reçoivent la publication de

l'AIB gratuitement. Pour d'autres personnes intéressées, cette publication et des éditions précédentes en allemand peuvent aussi être obtenues en librairie.



# « Peur ? Non, jamais ! »

Chaque année, quelque 130 jeunes apprennent le métier de sapeurs-pompiers. Parmi les candidats du cours d'une semaine pour jeunes sapeurs-pompiers à Büren sur l'Aar, il y avait aussi Manuel Hügli de Busswil. AIB-Info l'a accompagné un jour durant.



Expérience passionnante: Manuel Hügli apprend le métier des sapeurs-pompiers.



Pas du pipeau: les préparatifs pour la descente en rappel.

Immédiatement après l'appel, les formateurs se chargent de leurs «recrues». Manuel Hügli fait partie de la classe 3, composée de six garçons et de deux filles. Le premier exercice d'aujourd'hui consiste à faire des exercices à la corde. C'est une préparation pour la descente en rappel d'un immeuble haut de douze mètres.

## Pas du pipeau

Maintenant, il est clair pour tous que ce cours, ce n'est pas du pipeau. « Les jeunes gens apprennent ce que l'on enseigne aux adultes dans les cours de base pour sapeurs-pompiers. La seule différence réside dans la durée des cours: les jeunes ont besoin de plus de temps de récupération – au lieu de trois jours, ce cours dure cinq jours », explique le commandant. Le cours une fois accompli, les jeunes peuvent entrer dans les sapeurs-pompiers locaux. Ils ne peuvent participer à des

interventions « pour de vrai » qu'à partir de 18 ans. Le cours pour les jeunes incorpore très sciemment des éléments ludiques, explique Daniel Nikles, formateur à Büren.

## « Un peu excité, c'est vrai »

Maintenant, les élèves de la classe 3 passent aux choses sérieuses: ils montent sur le toit pour en descendre en rappel. C'est déjà au tour de Manuel: « Peur, non je n'ai jamais eu peur, dit-il rétrospectivement, mais j'étais un peu excité. » Âgé de presque 14 ans, Manuel est un des plus jeunes des 67 candidats formés à Büren en 2010. Manuel apprécie beaucoup le programme varié qui porte aussi sur l'utilisation des petits extincteurs et des mesures de sauvetage immédiates.

## La camaraderie au lieu d'agir en solitaire

Après une courte pause, le programme reprend avec

les essais d'extinction à la poudre, à l'eau et à la mousse. On est arrivé à la phase chaude: le soleil darde ses rayons sur les jeunes réunis devant une voiture. Les élèves ont tous revêtu une combinaison antifeu et apprennent à refroidir, à éteindre et à éviter que le feu ne se propage. Celui qui termine avant les autres leur donne un coup de main, car la camaraderie est primordiale dans ce métier.

## Parfaitement préparé

Le premier exercice de l'après-midi concerne le maniement de la motopompe requise pour le transport de l'eau et l'augmentation de la pression. « Trop compliqué », tranche Manuel. Après une partie théorique sur la prévention des incendies suit une introduction à la protection contre les hydrocarbures. L'exercice suivant se déroule mal, hélas. Selon Nikles, c'est dû à la conduite défailante. Après

quelques hésitations, Manuel prend la tête du groupe pour le second passage. Cela permet aux jeunes d'apprendre – accessoirement – la valeur des structures hiérarchiques, décisives dans le monde des sapeurs-pompiers – ainsi, ils seront parfaitement préparés lors de leur passage chez les « grands ». Manuel n'a pas encore décidé: « Cela dépend du temps libre qui me restera. » D'autant plus qu'il n'a pas encore choisi son futur métier.



Tentative d'extinction.

## Le rôle de l'AIB

Depuis 50 ans déjà, l'AIB assume la responsabilité des sapeurs-pompiers sur mandat du canton de Berne. Elle assure la surveillance stratégique et forme et conseille les corps de sapeurs-pompiers. La formation des jeunes sapeurs-pompiers fait aussi partie des tâches de l'AIB.

## Saviez-vous que l'AIB assure aussi des chantiers ?

Même si l'on ne voit pas encore les fondations du nouvel immeuble : il est déjà assuré par l'AIB. C'est le cas de maisons unifamiliales, mais cela est naturellement aussi valable pour de grandes constructions telles que le nouveau stade de football et le « Panorama-Center », que le promoteur immobilier et l'entrepreneur général HRS Real Estate SA bâtit à Thoune.

### Assurance des travaux en cours obligatoire de l'AIB

L'expérience prouve que les risques d'incendie et de dommages naturels sont fortement accrus pendant les tra-

vaux. C'est pourquoi, une assurance des travaux en cours de l'AIB est obligatoire. Elle doit être conclue pour de nouvelles constructions, des extensions, des transformations et des agrandissements. Un conseil primordial : la délivrance d'un permis de construire n'implique pas automatiquement une assurance des travaux en cours de l'AIB. Cette assurance doit être contractée séparément par l'architecte, le propriétaire du terrain ou le maître de l'ouvrage. Et ce avant le premier coup de pioche.

### Inauguration en été 2011

Le premier coup de pioche pour le nouveau stade Thoune Sud, avec utilisation de l'enveloppe, a eu lieu en février 2010. Le gros œuvre prendra environ dix mois et l'aménagement intérieur s'ensuivra. Le centre commercial « Panorama-Center » ouvrira ses portes en septembre 2011, alors que le stade sera utilisé à partir de l'été 2011.

Vous trouverez plus d'informations relatives à l'assurance des travaux en cours sous [www.aib.ch](http://www.aib.ch) (rubrique Assurer)



Il n'est encore guère visible, mais le stade est déjà assuré par l'AIB.

### N'oubliez pas ...

- **d'annoncer des dégâts, en principe avant de les réparer :** annonce téléphonique au 0800 666 999, sur le web sous [www.aib.ch](http://www.aib.ch) (Un sinistre – que faire ? > Annonce de sinistre) ou par courriel à [info@gvb.ch](mailto:info@gvb.ch).
- **Votre adresse a-t-elle changé ou avez-vous vendu votre immeuble ?** Sur la page de couverture du présent envoi, vous trouverez une carte-réponse qui vous permet d'annoncer des mutations éventuelles et – avec un peu de chance – de gagner un vélo électrique.

## De quelle page provient cet extrait de photo ?



**Inscrivez la bonne page sur une carte postale et envoyez-la d'ici au 1<sup>er</sup> novembre 2010 (cachet de la Poste faisant foi) à :**

### Assurance immobilière Berne

AIB Info 2/10, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen

Ou par courriel à : [concours@aib.ch](mailto:concours@aib.ch)

**Concerne : AIB Info 2/10**

### À gagner :

**1<sup>er</sup> prix :** des bons de voyage Reka d'une valeur de CHF 300.– et un iPod shuffle 2 Go d'une valeur de CHF 120.–

**2<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix :** trois détecteurs de fumée FlammEx SOLO de Flextron d'une valeur de CHF 90.– et un jeu de mémoire de l'AIB

**11<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> prix :** une station météo radio Sunny d'une valeur de CHF 50.– env. et un ruban de sécurité AIB

**La solution du concours publié dans le numéro 1/10 est : PREVENTION**

Conditions de participation : les gagnants du concours seront notifiés par écrit. Tout recours juridique est exclu. Pas d'échange de correspondance au sujet du concours.

### Éditrice

Assurance immobilière Berne  
Papiermühlestrasse 130  
3063 Ittigen  
Téléphone 0800 666 999  
Fax 031 925 12 22  
[info@gvb.ch](mailto:info@gvb.ch)  
[www.aib.ch](http://www.aib.ch)



**Assurance  
Immobilière Berne**

Assuré et rassuré.

